



Agence de la
**Nouvelle-
Calédonie**

CONJONCTURE ECONOMIQUE

L'impact des émeutes sur les entreprises calédoniennes

Plus d'une entreprise sur deux estime qu'il faudra plus d'un an pour retrouver un niveau d'activité pré-crise

À partir du 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a été affectée par une situation insurrectionnelle inédite entraînant des destructions massives. L'indicateur du climat des affaires a ainsi reculé de 18 points au 2^e trimestre avant de se redresser légèrement aux 3^e et 4^e trimestres 2024 à 77,9. L'ICA demeure ainsi à un niveau particulièrement bas, inférieur à celui enregistré lors de la pandémie de 2020, signe de la profonde crise qui affecte actuellement le territoire.

Méthodologie de l'enquête

Chaque trimestre, l'IEOM réalise une enquête portant sur un échantillon stable d'entreprises de plus de 10 salariés représentatif du tissu économique de la Nouvelle-Calédonie. Cette enquête permet de calculer l'indicateur du climat des affaires (ICA).

Dans le cadre de l'enquête de conjoncture des 2^e, 3^e et 4^e trimestres 2024, des questions additionnelles spécifiques ont été soumises aux chefs d'entreprise de l'échantillon en vue d'apprécier l'impact des événements sur leur établissement. Sur les 195 entreprises que compte l'échantillon de l'IEOM en Nouvelle-Calédonie, 159 ont répondu (81,5 %) pour le 4^e trimestre 2024. Ces entreprises répondantes représentent 12 656 salariés (soit 23 % de l'emploi salarié total au T4 2024). À l'image du tissu économique de la Nouvelle-Calédonie, la grande majorité des entreprises de l'échantillon est localisée dans le grand Nouméa.

Dans le cadre de cette note, les réponses formulées par les entreprises au 4^e trimestre 2024 seront comparées à celles du 2^e et 3^e trimestre 2024 afin de mesurer l'évolution de la situation et des perspectives des entreprises constituant l'échantillon de l'enquête de conjoncture.

Ces résultats ne sont pas pondérés par le nombre de salariés contrairement au calcul de l'ICA pour lequel les réponses sont pondérées par l'effectif et par le poids du secteur dans l'économie calédonienne.

Au 4^e trimestre 2024, 98 % des entreprises répondantes constatent un niveau d'activité inférieur à celui d'avant crise

98 % des entreprises répondantes constatent un niveau d'activité inférieur à leur niveau habituel pré-crise (contre 93 % au 3^e trimestre 2024).

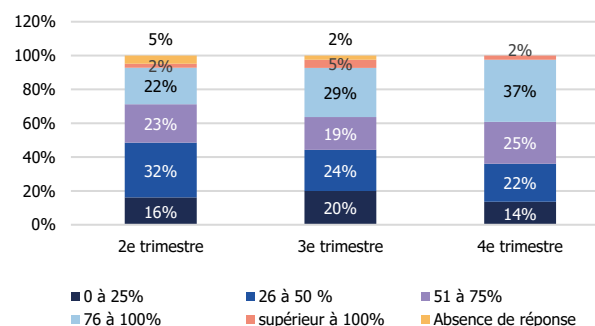
Elles sont cependant moins nombreuses au 4^e trimestre à constater un arrêt quasi-total de leur activité (14 % au 4^e trimestre contre 20 % au 3^e trimestre).

22 % constatent une activité à un niveau situé entre 26 et 50 % de leur niveau habituel (contre 24 % au 3^e trimestre 2024).

Le nombre d'entreprises ayant constaté un niveau d'activité relativement proche de celui d'avant crise continue d'augmenter (37 % au 4^e trimestre contre 29 % au 3^e trimestre et 22 % au 2^e trimestre).

Seulement 2 % des entreprises constatent une hausse de leur activité, principalement des entreprises exerçant dans le domaine de la sécurité (contre 5 % au 3^e trimestre).

Comment jugez vous votre niveau d'activité par rapport à son niveau d'avant crise ?
En % des entreprises



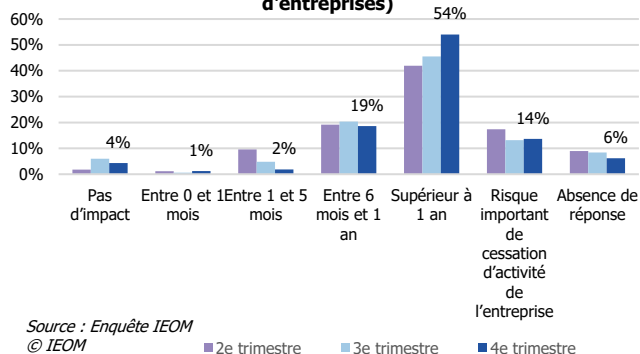
Source : Enquête IEOM, © IEOM

Hausse du nombre d'entreprises estimant que le délai de retour à une activité normale est supérieur à un an

S'agissant du délai anticipé de retour à la normale :

- 54 % des entreprises répondantes estiment ce délai supérieur à un an. Ce chiffre est en hausse par rapport au 3^e trimestre (46 %) et au 2^e trimestre (42 %) ;
- 19 % déclarent que ce délai sera de 6 mois à un an (contre 20 % le trimestre précédent) ;
- 3 % inférieur à 6 mois (contre 6 % au 3^e trimestre) ;
- 14 % des dirigeants répondants signalent un risque important de cessation d'activité de leur entreprise contre 13 % au 3^e trimestre 2024 ;
- 4 % des entreprises interrogées estiment ne pas avoir été impactées par la crise, contre 6 % au trimestre précédent.

A quel délai estimez-vous être en mesure de revenir à un niveau d'activité comparable à celui qui était le vôtre avant les émeutes ? (En % du nombre d'entreprises)

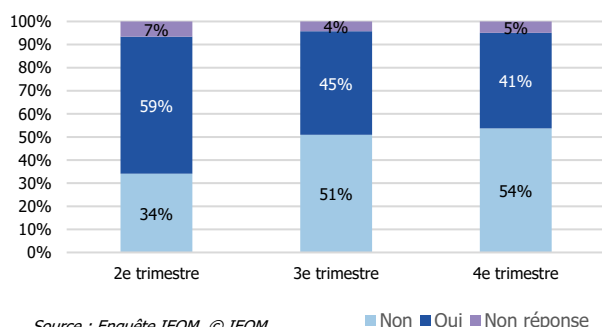


Les craintes d'une défaillance au cours des 12 prochains mois sont en recul, mais restent particulièrement élevées

Au 4^e trimestre, la part des chefs d'entreprises déclarant craindre une défaillance de leur entreprise au cours des 12 prochains mois est moins importante qu'au 3^e trimestre (41 % contre 45 %).

Cependant, cela reste bien supérieur aux niveaux habituellement constatés dans le cadre de cette enquête. En moyenne sur l'année 2023, 18 % des entreprises déclaraient craindre une défaillance à horizon 12 mois. A titre de comparaison, au 1^{er} trimestre 2024 dans un contexte de grave crise du secteur minier et

Craignez-vous une défaillance de votre entreprise au cours des 12 prochains mois ?
En % des entreprises



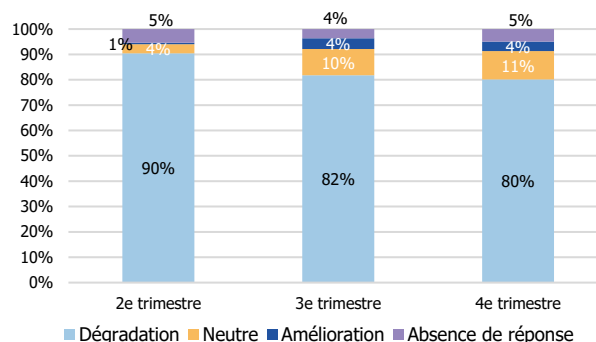
métallurgique, 28 % des chefs d'entreprises avaient déclaré craindre une défaillance de leur entreprise.

Des perspectives d'activité qui restent dégradées pour la quasi-totalité des entreprises

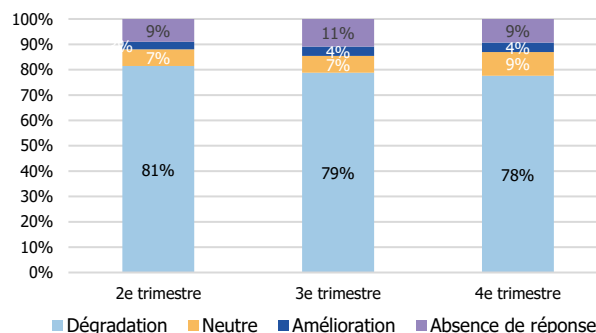
D'après l'enquête, l'impact anticipé des émeutes sur la trésorerie, le carnet de commandes et le niveau des effectifs des entreprises est encore très élevé au 4^e trimestre, sans grande évolution par rapport aux trimestres précédents.

- 80 % des entreprises répondantes indiquent que les événements survenus dégraderont leur trésorerie (82 % au 3^e trimestre) ;
- 78 % anticipent une dégradation de leur carnet de commandes (79 % au 3^e trimestre) ;
- 64 % déclarent que leurs effectifs diminueront (contre 68 % au 3^e trimestre et 78 % au 2^e trimestre).

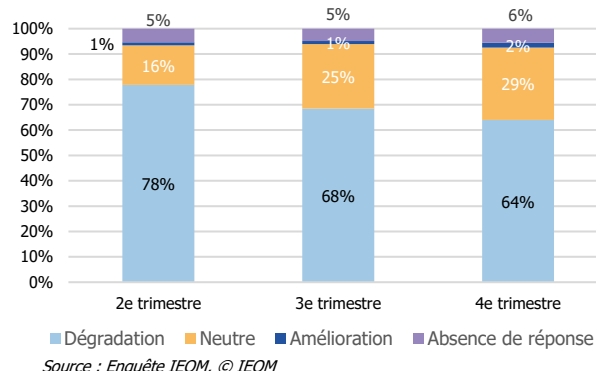
Impact anticipé sur la trésorerie
En % des entreprises



Impact anticipé sur le carnet de commande
En % des entreprises



Impact anticipé sur les effectifs pour l'année 2024
En % des entreprises



Une progression du nombre de dossiers traités par les assurances

Au 4e trimestre, les chefs d'entreprises interrogés font état d'une hausse de la prise en charge des sinistres :

- La part des entreprises déclarant que leur assurance n'a pas encore évalué le montant de prise en charge est en baisse pour le deuxième trimestre consécutif (23 % après 34 % au 3^e trimestre et 40 % au 2^e trimestre) ;
- 47 % des entreprises interrogées indiquent qu'elles pourront bénéficier d'un remboursement (contre 41 % au 3^e trimestre et 28 % au 2^e trimestre).

Néanmoins, le niveau de couverture varie considérablement selon les entreprises interrogées :

- Il sera faible (moins de 50 %) pour 15 % d'entre elles (12 % au 3^e trimestre) ;
- Il est substantiel (entre 50 % et 75 %) pour 16 % d'entre elles (12 % au 3^e trimestre) ;
- Il est total ou quasiment total (plus de 75 %) pour 16 % d'entre elles (18 % au 3^e trimestre).

Par ailleurs, 27 % des entreprises directement impactées ont déclaré qu'elles ne bénéficieront pas d'indemnisation, soit parce que les garanties de leur assurance ne couvrent pas les dégâts, soit parce qu'elles n'ont pas

d'assurance. Ce niveau est en progression par rapport au 3^e trimestre (18 %).

Une demande d'accompagnement en retrait mais toujours significative

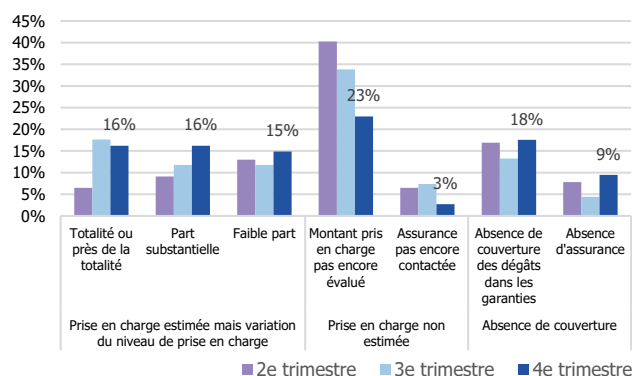
En réponse à la crise, plusieurs dispositifs de soutien d'urgence financés par l'État et les collectivités locales ont été mis en œuvre pour aider les entreprises impactées par les émeutes (différé d'échéances de crédits, reports de charges fiscales et sociales, chômage partiel ou encore soutien de trésorerie).

Au 4e trimestre, les entreprises interrogées envisageant de solliciter un dispositif d'accompagnement, sont moins nombreuses qu'aux 2e et 3e trimestres, même si elles demeurent majoritaires à solliciter au moins un dispositif d'accompagnement :

- 50 % des entreprises répondantes envisagent de prendre des mesures de chômage partiel (65 % au 3^e trimestre et 72 % au 2^e trimestre) ;
- 37 % souhaitent obtenir des différés d'échéances bancaire, fiscal ou social (50 % au 3^e trimestre et 62 % au 2^e trimestre) ;
- 25 % indiquent vouloir un soutien de trésorerie (31 % au 3^e trimestre et 43 % au 2^e trimestre) ;
- 18 % des entreprises répondantes estiment qu'aucun accompagnement ne leur sera nécessaire et qu'elles seront en capacité à surmonter seule cette situation. Elles étaient 16 % au trimestre précédent mais seulement 9 % au 2^e trimestre.

Si vous avez été directement impacté par des dégradations, quel niveau de couverture des sinistres ou de la perte d'exploitation votre assurance prendra-t-elle en charge ?

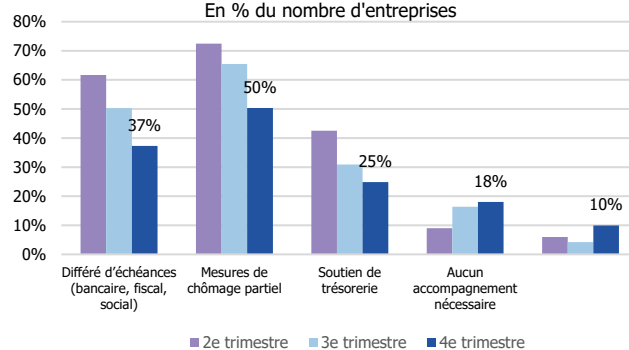
En % du nombre d'entreprises directement impactées



Source : Enquête IEOM, © IEOM

Quel type d'accompagnement envisagez-vous de solliciter pour faire face à cette situation ?

En % du nombre d'entreprises



Source : Enquête IEOM, © IEOM

Annexe : Questionnaire portant sur l'impact des émeutes en Nouvelle-Calédonie transmis aux entreprises répondant à l'enquête de conjoncture de l'IEOM du 20 juin au 31 juillet

Dans quelle mesure votre entreprise a été impactée par les émeutes (plusieurs réponses possibles)?

- | | |
|--|--|
| ☐ Destruction | ☐ Difficultés dans les déplacements liés à l'activité |
| ☐ Dégradation partielle | ☐ Difficultés de transports pour les salariés |
| ☐ Vols | ☐ Aucun impact |
| ☐ Baisse de la demande | |

Si l'impact a été direct, comment le décririez-vous ?

- | | | | |
|---|--------------------------------------|--|---|
| Outils de production / Surface de vente | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle | ☐ Destruction totale |
| Bureaux | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle | ☐ Destruction totale |
| Véhicule(s) nécessaire(s) à l'activité | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle (ou vol d'une partie des véhicules) | ☐ Destruction totale (ou vol de la totalité des véhicules) |
| Stocks | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle (ou vol d'une partie du stock) | ☐ Destruction totale (ou vol de la totalité du stock) |

Si vous avez été directement impacté par des dégradations, quel niveau de couverture des sinistres ou de la perte d'exploitation votre assurance prendra-t-elle en charge ?

- | | |
|---|---|
| ☐ La totalité ou près de la totalité (plus de 75 %) | ☐ Vous n'avez pas encore contacté votre assurance |
| ☐ Une part substantielle mais pas la totalité (entre 50 et 75 %) | ☐ Votre assurance n'a pas encore évalué le montant de prise en charge |
| ☐ Une faible part (moins de 50%) | ☐ Vous êtes assurés mais les garanties de votre assurance ne couvrent pas les dégâts |
| ☐ Vous n'êtes pas assurés | |

À quel délai estimez-vous être en mesure de revenir à un niveau d'activité comparable à celui qui était le vôtre avant les émeutes ?

- | Pas d'impact | Entre 0 et 1 mois | Entre 1 et 5 mois | Entre 6 mois et 1 an | Supérieur à 1 an | Risque important de cessation d'activité de l'entreprise |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Quel a été le niveau atteint par votre chiffre d'affaires au 2^e trimestre 2024 en pourcentage du niveau normal pour votre entreprise ?

(Par exemple, si votre entreprise réalise 20% de son chiffre d'activité habituel, renseigner : 20%)

Quel impact anticipez-vous du fait des émeutes sur :

Votre trésorerie :	Forte dégradation	Dégradation	Neutre	Amélioration	Forte amélioration
Le niveau de votre carnet de commandes :	Forte dégradation	Dégradation	Neutre	Amélioration	Forte amélioration
Vos effectifs :	Forte baisse	Baisse	Neutre	Hausse	Forte hausse

Quel type d'accompagnement envisagez-vous de solliciter pour faire face à cette situation (plusieurs réponses possibles) ?

- | | |
|---|--|
| ☐ Différé d'échéances (fiscal, social) | ☐ Mesures de chômage partiel |
| ☐ Soutien de trésorerie | ☐ Autre (à renseigner en commentaire) |
| ☐ Aucun accompagnement nécessaire (capacité de l'entreprise à surmonter seule cette situation par exemple) | |

Craignez-vous une défaillance de votre entreprise au cours des 12 prochains mois ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| ☐ Oui | ☐ Non |
|------------------------------|------------------------------|